



Rapport Loi Energie Climat Article 29

20 24

Publié en juin 20 25



Investir dans l'impact
durable et local

Table des matières

Préambule : OCCTE, une entreprise à mission au service d'une économie durable et locale.....	3
I. Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	4
1. Résumé de la démarche.....	4
Focus Climat.....	6
Focus Biodiversité.....	6
Enjeux cibles.....	6
2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	7
3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci	8
II. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)	9

Préambule : OCCTE, une entreprise à mission au service d'une économie durable et locale

OCCTE est une société de gestion agréée par l'Autorité de Marchés Financiers (AMF) (agrément n° GP 2022-20) en 2022 pour accélérer les partenariats publics et privés vers des investissements durables imaginés sur les territoires, ci-après la « **Société** ». Dès sa création, OCCTE a souhaité devenir Société à Mission pour écrire son rôle dans ses statuts.

Convaincue que la transition durable de notre société nécessite la mobilisation des acteurs économiques de proximité, OCCTE oriente l'investissement public et privé au service du développement des économies durables et territoriales.

La stratégie d'investissement de ses Fonds vise à (i) allier investissement financier et impacts durables, (ii) financer la décarbonation de l'économie (iii) créer un écosystème territorial durable et (iv) accompagner les entreprises vers une transition plus juste.

A la date de rédaction de ce document, OCCTE opère trois véhicules d'investissement :

- OCCIGEN, un fonds d'infrastructure dédié à la Transition Energétique, OCCIGEN, investissant au niveau des actifs ou des développeurs, d'une taille de 104 M€ à fin 2024 ;
- La société d'investissement ARIS (Agence Régionale des Investissement Stratégiques) sur le segment du capital-innovation d'une capacité d'investissement de 37 M€ ;
- OCCIDEV, un fonds de capital-développement à impacts ayant réalisé son 1^{er} closing fin 2024.

Conformément à l'article 29 de la loi Energie Climat (art. 29 LEC) au titre du décret n°2021-663 du 27 mai 2021, la Société publie un rapport reprenant les exigences décrites au sein de l'article 1 du décret d'application.

Le présent rapport couvre l'ensemble des activités de l'entreprise. Fin 2024, OCCIGEN a atteint son closing final d'un montant de 104 M€ et OCCIDEV Impacts a réalisé mi-janvier 2025 son 1^{er} closing à hauteur de 18 M€.

Pour plus d'informations sur OCCTE, ses stratégies d'investissement et les politiques déployées, vous pouvez consulter le site www.occte.fr.



I. Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1. RESUME DE LA DEMARCHE

Acteur de la finance durable et locale, la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)¹ et la maîtrise des risques ESG² sont au cœur de la stratégie d'OCCTE pour l'ensemble de ses fonds.

Notre vocation, investir en conciliant performance économique, durabilité et impacts positifs locaux, se traduit par des investissements dans :

- ↪ Des projets et des entreprises porteurs de contributions durables i.e. acteurs ou actifs dont les revenus sont issus de solutions répondant aux enjeux de durabilité ;
- ↪ Des projets et des entreprises devant intégrer ces solutions durables pour transformer leurs activités.

Cette stratégie d'investissement durable s'appuie sur une analyse fondamentale de chaque opportunité d'investissement sur les enjeux de développement durable (climat, écosystèmes, ressources, capital humain, développement humain, gouvernance) permettant d'appréhender les risques et d'identifier les contributions sociétales et environnementales pour une création de valeur pérenne, durable et locale. Le prisme d'analyse vise également à intégrer les problématiques locales pour refléter les richesses et besoins d'un territoire. Il s'agit ainsi d'évaluer aussi bien la contribution globale que locale.

Cette stratégie se décline à chaque phase des processus d'investissement, de la due diligence jusqu'au suivi de la participation, et s'applique à l'ensemble des classes d'actifs ciblées par OCCTE.

Les analyses pré investissement, approfondies, sont essentielles pour valider l'adéquation de l'investissement avec :

- ↪ Les thèses portées par les fonds ;
- ↪ Les principes et politiques promus par OCCTE, en incluant la politique d'exclusion ;
- ↪ Le positionnement vis-à-vis de la Taxonomie Européenne et des DNSH ;
- ↪ La conformité avec les réglementations et normes internationales et les lois nationales.

Mais ces analyses permettent également d'identifier :

- ↪ La valeur ajoutée environnementale et/ou sociale pour le fonds d'investir dans la participation ;
- ↪ Le chemin à parcourir pour permettre à la participation de progresser pendant l'investissement.

Ainsi une des premières actions d'OCCTE consiste à cartographier les potentielles contributions et risques de l'activité/du projet pour les enjeux environnementaux et sociaux suivants : atténuation et adaptation au changement climatique, préservation des écosystèmes, protection

¹ Objectifs de Développement Durable (ODD), tels que définis par l'ONU : <https://sdgs.un.org/goals>

² ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

des ressources, développement et capital humain sur les périmètres directs et indirects de l'activité.

Un ancrage de l'ESG dans chaque phase d'investissement



Enfin OCCTE peut déployer, suivant les opérations et les parties prenantes, des produits engagés et responsables, tels que des obligations responsables sur lesquelles les intérêts peuvent être minorés avec l'atteinte d'objectifs ESG pour les participations, ou encore des parts de carried interest conditionnées à l'atteinte de résultats ESG pour un portefeuille de participations.

Focus Climat

OCCTE s'engage à construire des portefeuilles en ligne avec l'ambition de limiter la hausse des températures à 2°C, ce qui signifie que dans notre analyse approfondie, nous avons une stratégie climat pour évaluer systématiquement l'empreinte carbone de nos investissements.

De plus, même si nos fonds sont développés avec un alignement en dessous du scénario 2°C, le changement climatique est également considéré comme un vecteur potentiel de risques physiques pour nos investissements avec la multiplication des événements extrêmes (sécheresse, inondations, tempêtes, incendies). Chaque investissement est également évalué sur sa vulnérabilité à ces risques (localisation des usines, bureaux, chaîne d'approvisionnement).

Focus Biodiversité

OCCTE est engagé pour intégrer la préservation de la biodiversité au cœur de son processus d'investissement. Cet enjeu est systématiquement étudié dans le cadre des investissements pour OCCIGEN. La biodiversité est en effet un enjeu clé, voire critique, pour certains projets de transition énergétique et doit être complètement prise en compte dans la stratégie de développement d'une activité.

Enjeux cibles

Certains enjeux sont plus ou moins fondamentaux selon les secteurs, la dépendance à certains métaux critiques, la chaîne d'approvisionnement, les acteurs du marché, la localisation des projets, ou encore les risques de santé et de sécurité des personnes impliquées. Un nombre important de facteurs est à considérer pour permettre une classification pertinente des enjeux majeurs et mineurs.

2. CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIES, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE DANS LA POLITIQUE ET LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

OCCTE est une société de gestion durable décentralisée en Occitanie avec une recherche de proximité avec les acteurs économiques locaux. La spécificité d'OCCTE est ainsi de concilier performance économique et création de valeur locale et durable.

Notre philosophie, nos principes, nos critères sont décrits dans les règlements des fonds, sur le site internet d'OCCTE et dans notre Système de Management Environnemental et Social (« Environmental and Social Management System » ou « ESMS »), en toute transparence pour l'ensemble de nos parties prenantes : souscripteurs, actionnaires, affiliés, participations, consultants externes.

La société publie un rapport de mission depuis 2024, rédige annuellement un rapport ESG pour ses fonds à destination des souscripteurs et participe au reporting PRI à partir de 2025.

Une personne a été recrutée dès janvier 2023 en tant que Responsable Opérationnelle ESG pour définir et appliquer la Stratégie d'investissement durable à déployer pour les activités d'OCCTE.

Les équipes se forment notamment aux évolutions sur la prise en compte des sujets ESG et sur les réglementations liées à la finance durable (Taxonomie Européenne, SFDR, CSRD) en participant à des événements de place et en sollicitant des consultants en amont des investissements pour échanger sur les principes d'évaluation et bonnes pratiques sectorielles.

En interne, un outil spécifique a été conçu pour faciliter les analyses approfondies des investissements et permettre à chaque personne active dans un investissement de comprendre ses problématiques ESG. Par ailleurs cet outil permet de faciliter le traitement de l'information ESG, le suivi dans le temps de chaque participation et l'élaboration des rapports à publier.

3. ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG AINSI QU'UNE DESCRIPTION SOMMAIRE DE CEUX-CI



OCCTE est signataire des PRI depuis janvier 2023. Lancés en 2006 par les Nations Unies, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) obligent les investisseurs à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion de leurs portefeuilles. Les signataires s'engagent à respecter les six principes des PRI, notamment « prendre en compte les questions ESG dans les décisions d'investissement » et « prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et pratiques d'investisseurs ».

OCCTE répondra pour la première fois en 2025 au questionnaire des PRI.



Créé par le ministère, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.

OCCTE a obtenu le label GREENFIN pour son fonds de Transition Énergétique OCCIGEN en juin 2023. Le renouvellement du label a été attribué en mai 2024.

II. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

OCCTE a lancé fin 2022 son premier fonds, FPCI OCCTE OCCIGEN, dédié à la Transition Énergétique en France. Le fonds investit dans la production d'énergies renouvelables, le stockage, les services énergétiques, la mobilité électrique, la production d'hydrogène bas carbone, l'éolien offshore flottant et également directement chez les développeurs EnR. L'objectif d'investissement poursuivi qui en découle est la sortie de l'usage de ressources fossiles via le financement direct ou indirect d'énergies propres et la stabilité climatique. OCCIGEN est classé « Article 9 » en application du règlement SFDR et vise un alignement à 100% à la Taxonomie Européenne.

Le FPCI OCCTE OCCIDEV IMPACTS a été lancé fin 2024. Le fonds investit en Occitanie dans les acteurs proposant des solutions durables ou s'inscrivant dans une transition de leur activité pour répondre aux enjeux de développement durable.

Créée en mars 2021 sous forme de société à mission, l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS) a vocation à répondre aux enjeux de souveraineté industrielle et de décarbonation de l'économie sur le segment du capital-innovation. Elle établit également chaque année un rapport de mission publié sur son site (aris-occitanie.fr). Depuis février 2023, l'ARIS est opérée par OCCTE à travers un contrat de prestation de service.

